

Séance du 03 décembre 2010

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	16

Date de la convocation
25 novembre 2010

Date d'affichage

R.C.E.A. 2x2 voies.

L'an deux mil dix et le trois décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session, sous la présidence de Madame DOUCHET-PARDO Encarnacion, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Monsieur CARRIER (procuration à Mme DOUCHET-PARDO),
- Madame COMBE (excusée),
- Monsieur de MAXIMY.

Secrétaire de séance : Monsieur BUSSEROLLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 04 novembre 2010 et le 04 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait,
- la mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements,
- une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés,
- un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le 16/12/2010
et publication ou notification
du



.../...

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, l'assemblée délibérante par : 14 pour – 2 contre (Messieurs GERMANANGUE – LAVEST),

Demande :

d'une part :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,
- la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement,

et d'autre part :

- s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**



Encarnacion DOUCHET-PARDO
Encarnacion DOUCHET-PARDO